

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2015-234
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Second projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis)
Date : Le 6 octobre 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 22 septembre 2015, la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) a tenu une assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Desjardins relativement au Projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis).

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M2008, les habitations multifamiliales isolées de 4 à 6 logements et de prévoir des normes applicables à cet usage.

Deux personnes ont assisté à la séance. Aucune question ni commentaires n'ont été formulés.

Recommandation

Attendu l'assemblée publique de consultation tenue dans le cadre de ce projet de règlement, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis), sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-98 (Résolution CCUA-2015-00-126).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
 - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants **2015** _____ **2016** _____ **2017** _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire _____ Date : / /

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

À la prochaine séance du conseil de la Ville.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville l'adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H10 habitation multifamiliale isolée dans la zone M2008 située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis), et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-98.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation
Annexe 2 : Second projet de règlement RV-2015-14-82

Préparé par : *Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu* Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme
Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, urbaniste

Recommandé par :

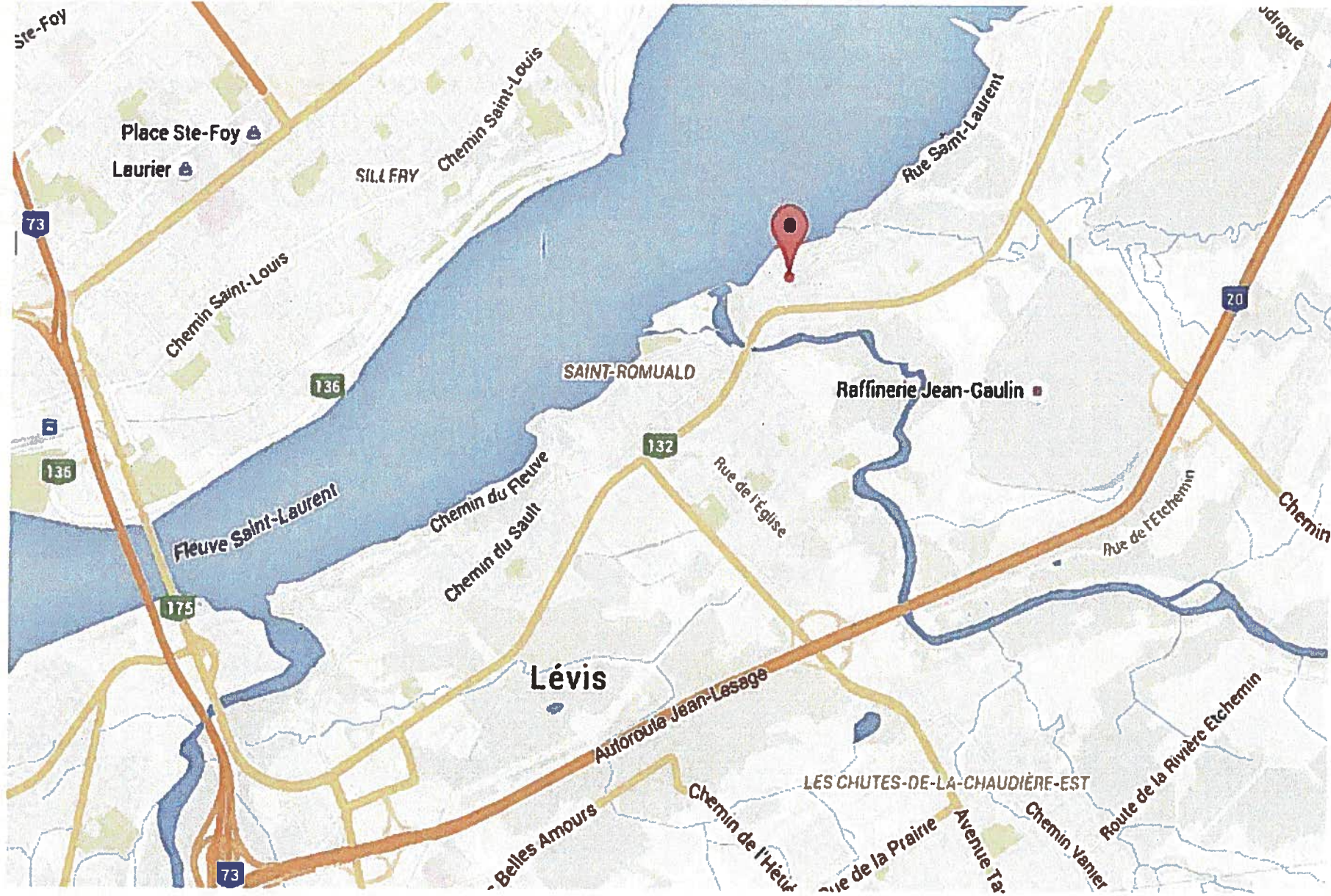
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi

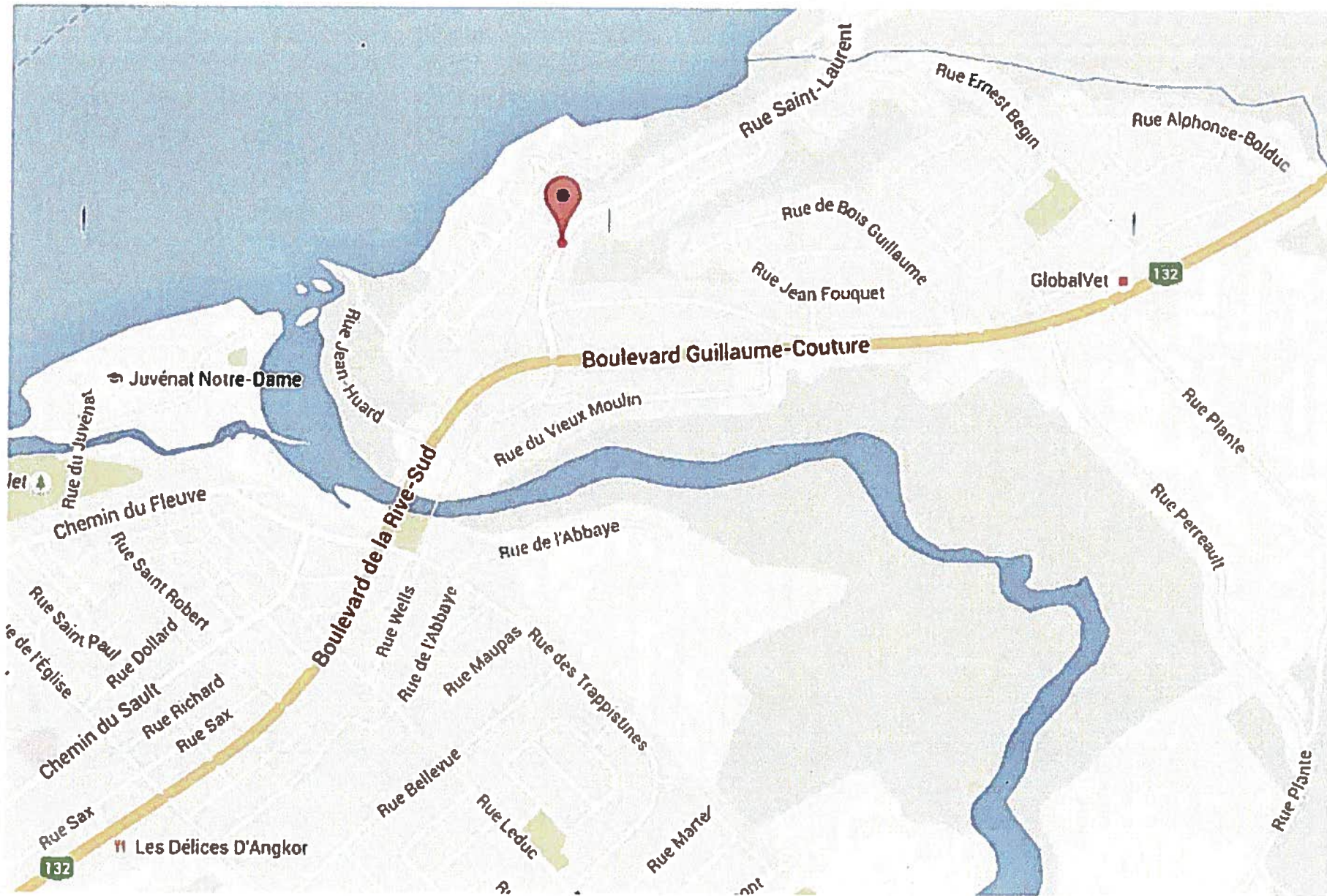
Commentaires :

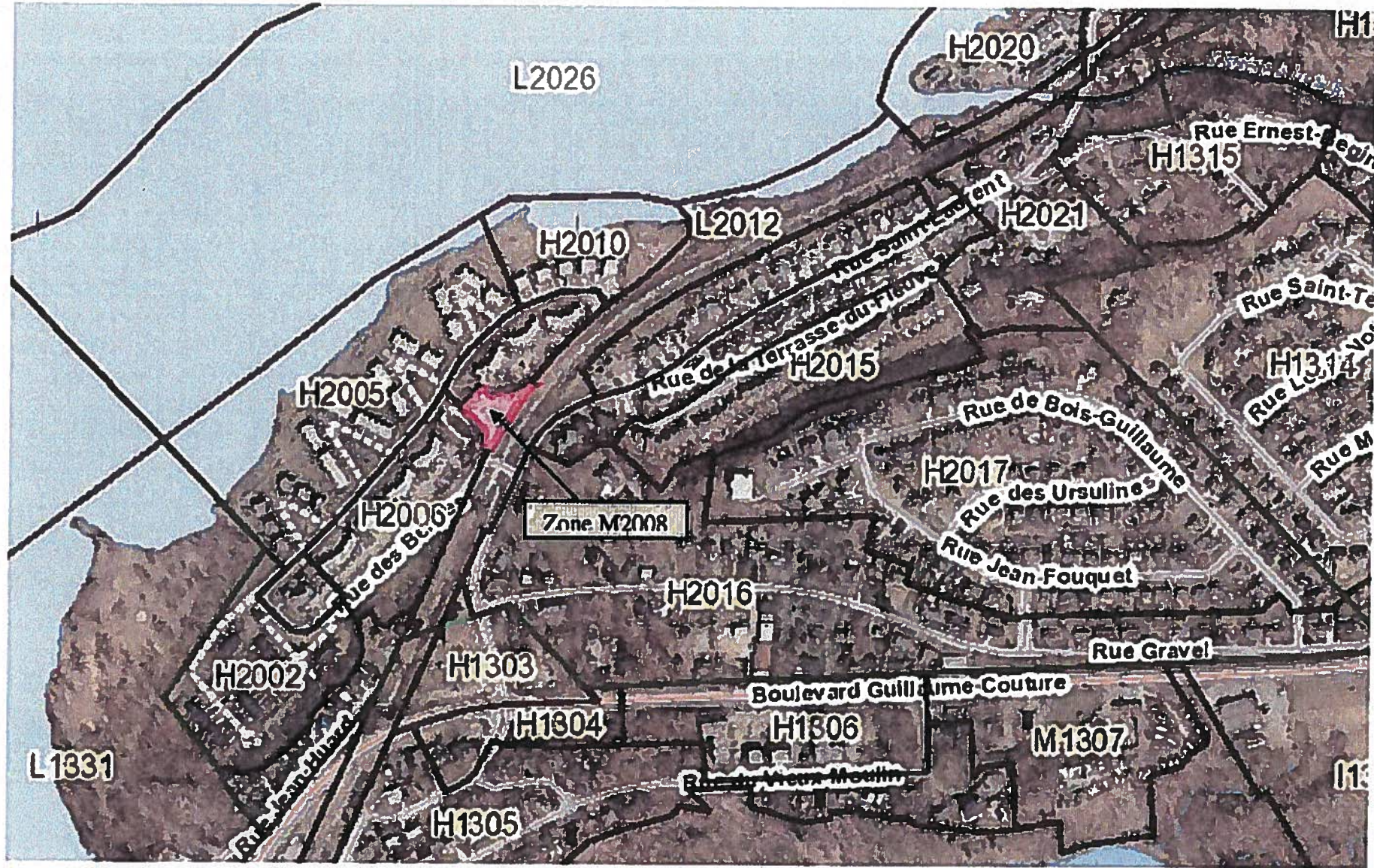
Signature de la Direction : _____ Date : / /

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2015 10 / 07









Conseil de la Ville

Règlement RV-2015-14-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M2008

La grille des spécifications applicable à la zone M2008, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de l'usage H10 et des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière



RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT

NO RV-2011-11-23

Modifié par: **RV-2015-XX-XX**

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

(Annexe)

M2008

Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation						
Usage autorisé	Nombre min. de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m ²)	Superficie max. de plancher (m ²)	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m ²)	Superficie d'occup. au sol min. (m ²)	Superficie d'occup. au sol max. (m ²)	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min (m)	Marge recul avant max (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)	
H10	4	6				20	30	750					2	9	6		4	4	6		

Usage spécifiquement permis	Usage spécifiquement prohibé	Note usage	Note terrain	Note bâtiment	Note implantation